Madame Sophie Wilmès, Première Ministre,
Madame Maggie De Block, Ministre de la Santé,
Monsieur Daniel Bacquelaine, Ministre des Pensions,
Monsieur Philippe De Backer, Ministre des Entreprises publiques,
Madame Nathalie Muylle, Ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté et de l'Égalité des chances

Copie adressée à :
Madame Sarah Scalliet, Administratrice du Service fédéral Pensions,
Monsieur Jean-Paul Van Avermaet, CEO de BPOST

Bruxelles, le 17 mars 2020

Objet : URGENT – COVID19 – Demande de suspension de tout contact ou déplacement des demandeurs ou bénéficiaires de la GRAPA

La situation de crise sanitaire que vit notre pays actuellement inquiète. Ces inquiétudes sont légitimes, et ont conduit le gouvernement fédéral belge à prendre des mesures fortes et nécessaires pour mettre en oeuvre un *social distancing* de nature à freiner le plus rapidement possible la propagation du virus SARS-CoV-2 au sein de la population résidant sur le territoire belge. Il est essentiel de réduire le plus drastiquement possible les risques de contamination, pour éviter l'apparition exponentielle du COVID-19 et l'engorgement non maîtrisable des structures de soins. Nous soutenons l'action fédérale forte actuelle, qui place l'attention maximale dans la prévention et la préservation de la santé publique.

Un élément tout particulier qui mobilise l'action fédérale est l'évitement de la propagation de l'exposition au virus parmi la population spécifique des personnes fragilisées ou âgées, dont la sensibilité au virus est particulièrement préoccupante. La mortalité de la maladie à Coronavirus augmente exponentiellement avec l'âge : 3,6% de mortalité entre 60 et 70 ans, 8% de mortalité entre 70 et 80 ans, 15% de mortalité pour les plus de 80 ans. Nous ne disposons pas de données quant à la répartition de la mortalité du COVID-19 suivant l'indice socio-économique, mais il y a fort à parier que, de même que pour l'ensemble des autres maladies, les personnes ayant vécu une vie de difficultés et de manque arrivent à l'âge de la retraite dans un état général de santé plus précaire, et sont donc fortement plus sensibles au développement de la maladie et à ses risques.

Que ce soit pour éviter la surcharge de notre système de santé publique, ou pour limiter la dangerosité de la crise sanitaire pour la population, il est donc urgent et nécessaire de mettre en place des mesures de prudence maximales, particulièrement pour la population âgée en situation de pauvreté.

Dans ce cadre, **nous vous écrivons pour vous appeler à suspendre immédiatement, pour des raisons sanitaires, les procédures de contrôle de la GRAPA**. Ces procédures concernant en effet les personnes âgées de plus de 65 ans, et par ailleurs, depuis l'été passé, celles dépassant l'âge de 80 ans également.

En effet, depuis le 1er juillet 2019, le nombre de contrôles associés à la GRAPA ont explosé. Il y a quelques semaines, le ministre Bacquelaine faisait ainsi état de 56 712 contrôles réalisés par les facteurs de BPOST sur une période de quatre mois. Ces contrôles s'opèrent par l'entremise de visites de facteurs, qui se rendent jusqu'à trois fois au domicile des personnes concernées

pour constater ou non qu'elles demeurent en Belgique en organisant la vérification de leur carte d'identité.

BPOST a décidé de mesures importantes pour garantir la poursuite de la continuité du service postal universel, mission de service public qu'ils remplissent. Ainsi, dès ce lundi 16 mars, les facteurs remettant des recommandés et colis ou versant des pensions devront respecter une distance d'au moins un mètre entre le facteur et le client, organiser les remises sans contact physique dans la mesure du possible, et si une signature était exigée, le facteur devra signer à la place du client, en sa présence, pour confirmer la bonne réception.

Cependant, nous sommes convaincus que le meilleur *social distancing* est celui qui évite purement et simplement tout contact non strictement nécessaire avec les populations à risque. Contrairement à la distribution des pensions, recommandés et colis, les visites des facteurs organisées dans le cadre du contrôle de la GRAPA n'ont pas lieu dans le cadre de la poursuite de la continuité du service postal universel. De plus, elles ciblent précisément le groupe de la population qui est le plus à risque de contracter la maladie et d'en subir les développements les plus graves, jusqu'au décès : les personnes âgées vivant dans une situation financière précaire.

Par ailleurs, dans un quart des cas dans la situation actuelle, les visites des facteurs ne permettent pas de vérifier la situation de la personne, celle-ci ne répondant pas ou n'étant pas présente lors des passages. Dans 24% des cas donc, le contrôle actuel entraîne que les personnes âgées bénéficiaires de la GRAPA doivent se déplacer dans les 5 jours du dernier passage du facteur à la commune, pour faire valider leur certificat de résidence et le renvoyer au Service fédéral des pensions. Ces déplacements non nécessaires de populations à risque nous semblent tout autant à éviter que les risques de contamination par le biais des facteurs eux-mêmes.

Diverses associations, constatant la fragilité juridique du système de contrôle GRAPA et les conséquences vécues sur le terrain par les populations concernées, ont déjà appelé à un arrêt des contrôles actuels et à une réflexion commune sur son évolution. Nous ne vous contactons cependant pas dans cette optique, mais parce que la situation sanitaire actuelle nécessite de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter des conséquences dramatiques pour les plus faibles et les plus précaires d'entre nous.

Nous sommes sûrs que vous comprendrez également que le contexte actuel génère un stress particulièrement important pour ces personnes, et que ceci ajoute à nos préoccupations.

Nous restons à votre disposition pour tout échange supplémentaire, et bien évidemment disponibles pour la recherche de solutions constructives sur le long terme.

Bien cordialement,

Caroline VAN DER HOEVEN
Coordinatrice BAPN – Belgian Anti-Poverty Network

Dr Philippe DEVOS
Président ABSyM BVAS – Association Belge des Syndicats médicaux / Vlaams Artsensyndicaat

Paul SONKES
Président UGIB AUBV AKBV – Union Générale des Infirmiers de Belgique / Algemene Unie van Verpleegkundigen van België / Allgemeine Krankenpflegeverband Belgiens

Jean HERMESSE
Président CIN – Collège Inter-mutualiste National / Nationaal Intermutualistisch College (NIC)

Koen DE MAESENEIR
Directeur VWGC – Vereniging van Wijkgezondheidscentra

Fanny DUBOIS
Secrétaire générale FMM – Fédération des Maisons Médicales

Michel HUISMANS
Responsable GVC – Gang des vieux en colère / Gang van de Razende Ouderen

Kati Verstrepen
Voorzitter Liga voor mensenrechten

Olivia VENET
Présidente LDH – Ligue des Droits Humains